

tion, des conditions de la main-d'œuvre et ainsi de suite, et recueillir les renseignements exigés par le ministre des Finances. Que serait-il arrivé si cette commission avait été en fonction le 21 septembre dernier? Tout ce qu'elle aurait pu faire alors aurait été presque inutile, mais nous avons tiré profit de cette législation. Cette question n'était pas de la compétence de la commission du tarif, mais bien du Gouverneur en conseil agissant de concert avec le ministre du Revenu national, en vertu d'une loi spécifique. Mes honorables amis de la gauche ne dédaignaient pas ce moyen lorsqu'ils étaient au pouvoir; comme je le disais, ce sont eux qui l'ont mis à l'honneur les premiers et ils y ont eu recours maintes fois. Tous les ex-ministres doivent être au courant du système, et ils ne devraient certainement pas s'y opposer maintenant. Mon honorable ami de Québec-Est (M. Lapointe) a soutenu avec chaleur que le Gouverneur en conseil avait agi sans consulter la commission du tarif, mais il sait que, même si nous avions eu une commission du tarif, cette question n'aurait pas été de son ressort.

Mon honorable ami a fait une autre déclaration qui n'est pas tout à fait exacte, et je crois savoir pour quelle raison on l'a faite. Je n'ai pas dit que les calculs relatifs au sucre granulé raffiné n'avaient été faits que par mon département. Nous avons commencé par demander à nos enquêteurs de s'occuper de la question et ensuite, après avoir consulté les autres membres du conseil, nous avons demandé aux fonctionnaires du département d'établir cette base. Je ne peux pas faire le calcul mathématique, et je crois que mon honorable ami sera assez raisonnable de ne pas me demander de le faire en ce moment. Comme je le lui ai dit, je sais dans les calculs, on tient compte des prix de transport du sud et de Montréal à Toronto. On a fait une démonstration, qui nous a aidés à en arriver à une conclusion. Je le répète, je ne peux pas faire le calcul mathématique en ce moment, bien que je sois au courant des faits, mais après enquête, le Gouverneur en conseil a décidé que c'était ce qu'il fallait faire, et nous avons agi en conséquence. Mon honorable ami n'est pas tout à fait juste lorsqu'il imagine...

L'hon. M. LAPOINTE: Qui a fait l'enquête?

L'hon. M. RYCKMAN: L'enquête a été faite surtout par M. Breadner et M. Richards, des hauts fonctionnaires du département. On a également consulté M. McGregor, le représentant des raffineurs de sucre.

M. YOUNG: De sucre de canne ou de betterave?

[L'hon. M. Ryckman.]

L'hon. M. RYCKMAN: Les deux.

M. BROWN: Quel a été le résultat général de la politique suivie par le ministre? A-t-elle été d'un bon effet sur les revenus du pays ou a-t-elle plutôt contribué à empêcher de grandes quantités de fruits et de légumes d'entrer au pays, car cette question préoccupait fort les honorables membres de la droite lorsqu'ils étaient dans l'opposition?

M. GOTT: Me permettra-t-on de répondre à la question de l'honorable député?

M. BROWN: Je dirai...

M. GOTT: Je croyais que l'honorable député avait fini.

M. BROWN: Je dirai à l'honorable député d'Essex-Sud (M. Gott) que je l'écouterai avec intérêt, s'il désire répondre à ma question, mais j'ajouterai que sa réponse ne fera pas autorité pour moi. Lorsqu'il aura terminé ses observations, le ministre pourra répondre.

M. GOTT: Je veux dire à mon honorable ami qu'il existe une région du Canada qui se réjouit du fait que le Gouvernement actuel a assez de vigueur et d'énergie pour mettre à exécution un programme véritablement avantageux pour les producteurs de notre pays. Mon honorable ami veut savoir les heureux résultats de cette ligne de conduite. Qu'il me permette de lui dire ceci: J'ai supplié l'ancien ministre du Revenu national de mettre en vigueur les droits contre le dumping et de les appliquer aux énormes quantités de produits importés des Etats-Unis, mais on ne voulait rien faire. Pendant cinq ans, j'ai demandé au gouvernement, qu'appuyait mon honorable ami, de prendre des moyens pour faire cesser ces importations si considérables, mais il n'a rien fait. Dans ce temps-là, quand nos choux étaient prêts dans l'ouest d'Ontario, le marché canadien était encombré par les choux de la Virginie; quand nos pommes de terre étaient prêtes pour la vente, celles du Michigan encombraient notre marché. Il en était de même de nos tomates qui devaient faire concurrence à celles du Mississippi, et de nos concombres dont la place était prise par ceux de la Louisiane qui nous arrivaient en grandes quantités. L'honorable député désire savoir ce qu'a fait le Gouvernement et les résultats qu'il a obtenus. Le 22 avril 1931, le Gouvernement a rendu un décret du conseil fixant à 15 cents la livre la valeur marchande des asperges, et je puis dire à mon honorable ami de Lisgar (M. Brown) que cette mesure a eu pour effet de protéger les producteurs d'asperges du Canada. Un peu plus tard, le 11 juin, il a imposé un droit de 4 cents sur